



Fonctionnement services périscolaires, NAP et mercredis loisirs 2016/2017

La commune d'Eulmont propose 3 types d'accueil : un **accueil périscolaire classique**, un accueil périscolaire organisant les **nouvelles activités pédagogiques (NAP)** prévues dans la réforme des rythmes scolaires et un **accueil de loisirs** le mercredi à partir de 11h30.

Horaires :

heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 11h30	École (3h)	École (3h)	École (3h)	École (3h)	École (3h)
11h30 – 13h15	Pause méridienne (1h45)	Pause méridienne (1h45)	Mercredi loisirs	Pause méridienne (1h45)	Pause méridienne (1h45)
13h15 – 15h30	École (2h15)	École (2h15)		École (2h15)	École (2h15)
15h30 – 17h00	Accueil périscolaire	NAP (1h30)	Fin : 18H	NAP (1h30)	Accueil périscolaire
17h00 - 18h30		Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	

Inscription :

Modalités d'inscription :

Pour inscrire vos enfants vous pouvez récupérer un dossier auprès de la mairie, de la directrice du périscolaire, ou sur le site internet : www.eulmont.fr rubrique **municipalité – périscolaire et cantine**. Le dossier est à compléter et à retourner en mairie. Tout enfant non inscrit ne pourra en aucun cas être accueilli par les services périscolaires. L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et validé par nos soins.

Documents à fournir : **Avant le 27 Juin pour la rentrée de Septembre**

- Le **formulaire d'inscription** aux différents services périscolaires, dûment complété (recto/verso).
- La **fiche de renseignements sanitaires** de l'enfant dûment complétée.
- Une copie de **l'attestation d'assurance de l'enfant**.
- La photocopie **des vaccins du carnet de santé** avec le nom de l'enfant.
- Une attestation CAF, indiquant le QF si nécessaire.
- Pour tous traitements médicaux : joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). En cas d'auto médication merci de le préciser sur l'ordonnance.

Les plannings de présence des enfants, deux formules possibles :

Pour le **PÉRISCOLAIRE CLASSIQUE** et le **MERCREDI LOISIRS**

Planning annuel :

Pour les familles dont la présence de l'enfant est constante, et ne change pas d'une semaine sur l'autre, il suffit de compléter le planning annuel dans le dossier d'inscription. Un changement sera possible, en nous communiquant la modification sur le planning hebdomadaire, le lundi de la semaine A pour la semaine B.

Planning ponctuel hebdomadaire (ci-joint) :

Pour les familles dont la présence de l'enfant varie d'une semaine sur l'autre, ou pour des besoins ponctuels, il suffit de nous communiquer le planning hebdomadaire le lundi de la semaine A pour la semaine B.

Pour les **NOUVELLES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES**

L'inscription pour l'année scolaire complète se fera en juin.

L'inscription par période se fait en juin pour la première période et deux semaines avant les vacances de la période suivante.

Les activités NAP sont réalisées par projet entre deux périodes de vacances. Un projet dure environ 7 semaines. Dès lors que l'enfant est inscrit, il doit être présent à chaque séance et pour toute la durée de la séance. Nous acceptons donc les changements de planning à la fin de chaque projet.

- Les plannings sont disponibles en mairie, au périscolaire, ou sur le site internet : www.eulmont.fr
- Vous pouvez transmettre les plannings hebdomadaires: par mail : eulmont-periscolaire@orange.fr, ou par papier auprès de la mairie ou de la directrice.
- Lors des sorties scolaires les enfants sont systématiquement désinscrits des temps périscolaires concernés, en cas de changements en informer la directrice.
- **Pour des raisons d'organisation, de commande de repas, et de respect des taux d'encadrements règlementaires, nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions hors délais.**

Tarifs :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	Participation des familles quotient familial $\leq 750\text{€}$	Participation des familles quotient familial $750\text{€} < \text{QF} \leq 1200\text{€}$	Participation des familles quotient familial $> 1200\text{€}$ ou Non allocataire CAF
Périscolaire matin (par séance)	1,00 €	1,10 €	1,20 €
Midi	5,00 €	5,60 €	5,90 €
Périscolaire soir par tranche de 1h30 (lundi et vendredi: 2 tranches, de 15h30 à 17h00 et de 17h00 à 18h30 - mardi et jeudi: 1 tranche, de 17h00 à 18h30)	1,20 €	1,70 €	2,90 €

MERCREDIS LOISIRS

Période	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Repas seul (11h30 à 14h00)	½ journée sans repas Familles extérieures	½ journée avec repas Familles extérieures
Participation des familles quotient familial ≤ 750	6 €	10 €	5 €	8 €	12 €
Participation des familles quotient familial : 750€ < QF ≤ 1200€	7 €	13 €	5,60 €	10 €	15 €
Participation des familles quotient familial > 1200€ ou Non allocataire CAF	9 €	15 €	5,90 €	12 €	17 €

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	Participation des familles quotient familial ≤ 750€	Participation des familles quotient familial 750€ < QF ≤ 1200€	Participation des familles quotient familial > 1200€ ou Non allocataire CAF
Participation pour l'année 2016/2017 (soit 72 séances)	21,60 €	43,20 €	86,40 €

*Pour obtenir un tarif réduit, nous fournir une attestation CAF mentionnant le nom, le numéro d'allocataire, et le quotient familial.
A défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.*

Facturation :

PERISCOLAIRE ET MERCREDI

La facturation est établie mensuellement

- ↪ Toute absence non communiquée 48h avant (hors week-end et jour férié) sera à la charge de la famille (matin / midi / soir et mercredis loisirs).
- ↪ En cas d'absence non prévisible (maladie, accident, cas de force majeure...) **et** prévenue le matin même avant 8h15 par mail : eulmont-periscolaire@orange.fr ou par téléphone à la directrice : 06.83.09.52.57, le service ne sera pas facturé aux familles. Toute absence non prévenue sera à la charge des familles.
- ↪ Toute heure entamée est due.

- ↪ la participation est réglable au cours de l'année scolaire en deux fois en octobre et en avril. Vous recevrez un titre de recette de la Trésorerie d'Essey-Lès-Nancy.
- ↪ La participation est annuelle, elle ne dépend donc pas de la présence réelle de l'enfant. Quelque soit la fréquentation de l'enfant au cours de l'année scolaire, la même participation financière sera demandée aux parents.

Modalités d'accueil:

- ↪ **L'accueil du matin** s'effectue à l'école dans la salle de motricité. Il est échelonné, vous pouvez déposer votre enfant sans restrictions d'horaire.
L'accueil du midi : les enfants mangent à la salle polyvalente.
L'après-midi, les NAP se dérouleront entre 15h30 et 17h00 les mardis et les jeudis sur divers lieux (école, salle polyvalente, mairie, terrain multi-sports, forêt...). Les enfants inscrits seront récupérés à l'école à 17h00.
 Pour **le périscolaire**, vos enfants seront accueillis au centre polyvalent de 17h00 à 18h30 les mardis et jeudis, et de 15h30 à 18h30 les lundis et vendredis.
 Les modalités de participation et d'organisation des **activités périscolaires** vous seront communiquées à la rentrée.

Le mercredi

Période	Arrivée	Départ
Repas seul	11h30 (pris en charge à l'école)	Entre 13h30 et 14H00
Repas et après-midi	11h30 (pris en charge à l'école)	Entre 17h00 et 18h00
Après-midi seul	Entre 13h30 et 14H00	Entre 17h00 et 18h00

- ↪ **Pour l'ensemble de l'accueil : périscolaire, mercredi et NAP.**
L'enfant est repris par ses parents ou une personne majeure dûment habilitée par eux et indiquée sur le formulaire d'inscription. Une pièce d'identité pourra être demandée pour récupérer l'enfant.
Les enfants ne pourront en aucun cas partir seuls, ou avec un mineur.
- ↪ Le goûter n'est pas fourni par le service périscolaire, il reste à la charge des familles.
- ↪ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sauf sur ordonnance médicale.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

Mme Fanny ROBILLOT : adjointe au maire en charge des affaires scolaires
 Mlle Laura BOURGUIGNON : directrice du périscolaire
 Mme Florence MIALON : secrétaire de la mairie d'Eulmont

A la mairie d'EULMONT rue du château 54690 Eulmont tél : 03.83.22.83.34
ou au Périscolaire Salle polyvalente rue du chêne 54690 Eulmont tél : 03.83.22.79.07
 06.83.09.52.57
 mail : eulmont-periscolaire@orange.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de la mairie d'EULMONT.